

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

AMENDEMENT

N ° AS232

présenté par

Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière,
M. Taché, M. Villani, M. Nadot, Mme Tuffnell et Mme Mörch

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.